

éventuelle politique en ce qui a trait à nos relations avec l'Europe, permettez-moi de vous faire part de trois principes qui pourraient nous guider dans une redéfinition de ces relations.

Le premier est qu'il est plus facile de prévenir les problèmes que de les résoudre une fois qu'ils se sont enracinés. Nous pourrions peut-être limiter les risques de mésententes commerciales si nous parvenons à établir des pratiques communes ou, du moins, quelque forme de mécanisme de détection précoce des problèmes naissants.

C'est précisément l'objectif de nos récentes négociations sur l'essai et la certification des normes. Si nous nous donnons un système autorisant les laboratoires canadiens et européens à mettre à l'essai les produits de chaque origine en les soumettant aux normes de la région de destination, nous faciliterons la percée des exportateurs des deux côtés de l'Atlantique en réduisant leur niveau de risque et d'incertitude.

Le deuxième principe est qu'il est souvent plus facile de travailler à la poursuite de nouveaux objectifs que de tenter de régler de vieux problèmes. Les négociations ont tendance à envenimer les vieux problèmes. Plusieurs irritants dans nos relations commerciales perdurent depuis des années, comme la non-reconnaissance des droits des céréaliculteurs canadiens par les pays de l'Union européenne ou encore les droits compensatoires frappant au Canada le boeuf en provenance de l'Union. Bien que ces problèmes semblent difficiles à régler, nous n'en avons pas moins entrepris de négocier de nouvelles ententes et d'élaborer de nouveaux cadres de travail qui nous permettront de renforcer considérablement nos liens économiques. Notre entente sur la science et la technologie, lorsqu'elle sera signée plus tard dans l'année, permettra aux entrepreneurs, aux universitaires et aux chercheurs canadiens de participer à des coentreprises avec des partenaires européens qui profitent du Quatrième programme cadre pour la recherche et le développement de la Commission européenne. Ce programme dispose d'un budget de 19 milliards de dollars. Il y a là un immense potentiel et nous avons besoin d'autres initiatives du même ordre.

Le troisième principe est que nous pouvons faire plus pour la communauté internationale en travaillant de concert qu'en agissant chacun de notre côté. Nous sommes des partenaires de l'Union européenne, de la Quadrilatérale [les ministres du Commerce du Canada, de l'Union Européenne, du Japon et des États-Unis], de la nouvelle Organisation mondiale du commerce et d'autres organismes. Il est de notre intérêt commun, comme il est de notre responsabilité commune, de prendre les devants sur les questions touchant la communauté internationale.

Nous devons reconnaître que le Canada, au cours des dernières années, n'a pas porté un intérêt aussi soutenu à l'endroit de